



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 11 février 2009

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT Tel : 06.85.20.34.90.
Email : s3-lille@snepfsu.net

A Monsieur DUBREUIL
Recteur de l'Académie de Lille

OBJET : contribution suite GT Hors Classe du 23 janvier 2009

Monsieur le Recteur,

un groupe de travail bilan de la campagne hors classe 2008 s'est déroulé il y a quelques jours. En complément de nos interventions, nous vous faisons parvenir ce courrier afin de vous transmettre les demandes que nous souhaiterions voir prises en compte pour 2009. Nous aimerions par ailleurs que vous annonciez la tenue d'un deuxième groupe de travail : nous ne pouvons penser, en effet, qu'aucune autre réunion n'ait lieu avant la publication de la circulaire académique, alors que le ministère recommande un dialogue social approfondi sur cette question.

- Nous vous demandons de ne plus distinguer les collègues en fonction de leur rythme d'avancement aux 10ème et 11ème échelons, d'une part car la mesure prise en 2008 n'a bénéficié qu'à 6 collègues sur 124 chez les certifiés, 12 chez les professeurs d'EPS (qui avaient aussi des avis exceptionnels plus déterminants pour l'obtention de la promotion), d'autre part car l'avancement d'échelon 2009, comme celui des années précédentes, a montré qu'un certifié obtenant une note pédagogique située dans la zone B et lui permettant d'espérer un passage au choix n'était pas suivi de l'effet escompté : pour le 11ème échelon par exemple, la barre de passage au choix est de 86,9, une note pédagogique de 45 ou 46, voire 47 (toutes situées en zone B) ne suffit pas. Les collègues concernés n'ont pas démérité, ils ne pourront pas cependant prétendre aux points d'échelon nécessaires à l'obtention de la hors-classe si vous maintenez le barème de l'an dernier. Entre l'avis défavorable et la notation AB, les évaluateurs ont les moyens de ralentir, voire d'empêcher l'accès à la hors classe quand ils le jugent nécessaire.
- Lors du groupe de travail, nous avons été informés qu'une campagne d'inspection aurait lieu avant le 31 mars pour les collègues pénalisés par un retard d'inspection : il nous semble préférable à l'avenir de la faire débiter dès le début de l'année scolaire pour qu'elle ait un véritable impact, comme nous l'avions déjà indiqué en juin.
- Nous souhaitons également que soit réduite l'amplitude des bonifications (cela pourrait donner : AB 35 ; B 40 ; TB 45 et Exceptionnel 50) et qu'il y ait une augmentation du nombre de points à partir de la 4ème année au 11ème échelon étant donné le faible nombre de collègues que l'on trouve au delà de la 5ème année au 11ème (ainsi, la 4ème année donnerait 70 pts au lieu des 60, les 5 ans et plus auraient 80 pts). Nous pourrions aller jusqu'à 90 points pour les 6 ans et plus si les points ZEP étaient divisés (cf. ci-après)
- Nous avons également été saisis par des collègues qui n'avaient pas eu connaissance de leurs avis avant la CAPA. Une alerte par le biais d'i-prof devrait améliorer la consultation, mais nous demandons à ce que les personnels soient informés directement par leur chef d'établissement et qu'une discussion soit prévue comme pour toute évaluation.
- Si nous souhaitons le maintien de points ZEP, nous renouvelons la demande que soit pris en compte dans cette bonification un service antérieur à l'année en cours et nous renouvelons notre demande pour que ces points soient partagés comme pour les agrégés entre parcours de carrière et parcours professionnel. De même, nous vous demandons de réexaminer la situation des biadmissibles dont le reclassement est pénalisant.
- Enfin, nous vous demandons de prévoir dans la circulaire une information pour les chefs d'établissement afin que leur notation soit plus harmonisée un peu comme l'ont fait les IPR-IA en attribuant une appréciation de référence selon les échelons. Cela n'est pas parfait mais permet d'homogénéiser les évaluations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier, ainsi qu'aux analyses et propositions que nous vous soumettons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Karine Boulonne et Christian Champiré pour le SNES-FSU
Didier Blanchard pour le SNEP-FSU